

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2024 – 014 DU 17 JANVIER 2024**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de la Société de Développement hôtelier  
du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2023-598 du 29 novembre 2023 portant création de la Société de Développement hôtelier du Bénin et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 janvier 2024,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société de Développement hôtelier du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **N'DIAYE Nicolas Simel**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;



- madame **KORA Faïzath**, représentante du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **GBIAN TABE Djamel Jean J.**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable.

## Article 2

Le mandat des membres du Conseil d'administration de la Société de Développement hôtelier du Bénin est de deux (02) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

## Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'application du présent décret.

## Article 4

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre du Tourisme,  
de la Culture et des Arts,



**Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat